

SUIVI APU SIMONE LAGRANGE

CONSTATS	PROPOSITIONS / INFORMATIONS
- Le système d'éclairage est apprécié par les habitants (projection de planètes et modulation selon les cheminements)	-
- Il n'y a pas de point d'eau dans le parc	- Existence d'un point d'eau à l'entrée Nord qui n'a pas été mis en service à l'ouverture du parc du fait de problèmes techniques - Résoudre les problèmes techniques pour mettre en service le point d'eau
- La pluie s'infiltré mal dans la grande pelouse centrale ce qui créé une sensation de marécage	- 5 puits d'infiltration déjà réalisés après la mise en service - Aller constater la problématique lors d'une grosse période de pluie et voir avec l'entreprise en charge du chantier pour proposer des solutions techniques
- La pluie a entraîné des mouvements de sol autour de l'aire de glisse ce qui a créé des trous autour des équipements	- Voir avec l'entreprise en charge du chantier pour remettre à niveau
- Des plantations nouvelles semblent déjà mortes au bout de quelques mois	- Voir avec l'entreprise en charge du chantier pour changer les arbres concernés (3 sur 100)
- Les ganivelles en bois le long des plantations tombent régulièrement	- Dispositif temporaire pour protéger les plantations - Voir pour période d'enlèvement
- Le parc manque d'ombre, notamment autour des équipements de loisirs et lieux de détente	- Pas de plantations supplémentaires possibles dans le cadre du projet - Voir pour rajouter des plantations ou autres dispositifs à certains endroits
- Il n'y a pas assez d'assises dans le parc	- Des assises ont été retirées du projet initial suite aux craintes de nuisances exprimée par les riverains dans le cadre de la concertation - Voir pour en rajouter
- Des motos et scooters circulent sur le cheminement principal	- Voir pour la mise en place de systèmes complémentaires permettant de bloquer le passage - Volonté de créer un parc ouvert donc équilibre à trouver entre convivialité et sécurisation
- Le sol du cheminement principal est glissant en cas de pluie	- Remonter le problème à l'entreprise en charge du chantier pour une étude sur la composition du béton qui était normalement prévu pour être adhérent
- Les chemins en pas japonais ne sont pas accessibles pour les poussettes et personnes à mobilité réduites	- Comblé les creux avec une autre forme de béton sur 3 chemins à prioriser : 2 pour accès à l'espace jeux et 1 pour accès à la copropriété
- Le revêtement de l'aire de glisse s'est abîmé par endroits	- Mettre en sécurité et réparer les zones endommagées
- Certains usagers trouvent que l'aire de glisse est difficilement praticable pour les enfants	- Améliorer l'information sur les règles d'usages de la zone (tranches d'âges, types de pratiques, etc.)
- L'aménagement de la partie Nord du parc créé des questionnements chez les usagers	- Mettre de l'information permanente directement sur la zone pour expliquer le statut de la zone (réserve foncière utilisée en zone d'expérimentation dans

	l'attente d'un projet) et le choix du revêtement
- Des chiens sans laisse et des déjections canines sont présents dans le parc	- Rajouter de l'information et des visuels pour rappeler le cadre et les sanctions encourues - Voir avec les forces de l'ordre pour faire des contrôles - Intégrer ce secteur à la réflexion sur la mise en place de distributeurs de sachets sur la commune
- Un arbre du parc est tombé sur le grillage de la copropriété du Canton	- A traiter avec les assurances pour la prise en charge de la réparation du grillage

NB :

- A partir de la réception des aménagements, une garantie de parfait achèvement de 2 ans existe pour que les entreprises ré interviennent et apportent des ajustements si nécessaire.

- L'arrosage des nouvelles plantations est à la charge de l'entreprise pendant 2 ans suite à la réception, la propreté urbaine est à la charge de la Ville.